

## **Compte rendu de la séance du conseil municipal**

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 2 mai 2016 de 20h30 à 23h30

**Etaient présents** : DETHUNE Catherine, STEPHAN Murielle, MOLINIER Denis, SALLET Claude, DESIRANT Françoise, GUICHON Julie, CHEVRIER Catherine, DEFORGE Marc et THILL Sébastien

**Absents excusés** : MATHIOTTE Arnaud ayant donné procuration à DEFORGE Marc  
WOLTER Sylvain

**Secrétaire de séance** : MOLINIER Denis

### **Approbation du précédent compte-rendu de la réunion du 11 avril 2016**

Par 10 voix pour, le précédent compte-rendu est approuvé.

### **Compte rendu de la commission animation**

La commission propose de reconduire la Fête des voisins le samedi 11 juin 2016. Le conseil valide cette proposition. La commune offrira l'apéritif et mettra à disposition le mobilier (tables et bancs). Une information sera distribuée prochainement dans les boîtes aux lettres.

Black Eponge, groupe de musique composé de deux guitaristes, un bassiste et un batteur, cherche une salle pour leurs répétitions. L'ancienne école avait été suggérée mais trop proche des habitations. L'aérodrome avait été approché mais avait répondu négativement.

La salle des fêtes a été testée et il en résulte une bonne acoustique.

Le conseil municipal accepte que le groupe de musique occupe la salle des fêtes, 1 vendredi sur 2 en fonction des locations (20h-23h30). Les locations de la salle des fêtes pour les habitants resteront prioritaires aux répétitions.

Pour bénéficier du prêt de la salle, les membres du groupe seront adhérents à l'Association Familles Rurales d'Ecury au sein des activités musicales.

En outre, le groupe a proposé de participer à une animation communale.

Le 29 mai prochain, une cérémonie commémorant le centenaire de la bataille de Verdun aura lieu à Douaumont en présence du Président de la République et de la Chancelière Allemande.

A cette occasion, le conseil municipal a proposé de faire sonner les cloches de l'Eglise pour cette commémoration.

La reconduction d'un repas dansant est suggérée le 8 ou 15 octobre. Le conseil émet un avis favorable. Reste à trouver l'animateur.

### **Autorisations spéciales d'absence du personnel**

Chaque collectivité doit déterminer les autorisations spéciales d'absence liées aux événements familiaux de leurs agents car la réglementation ne prévoit ni leurs natures, ni leurs durées.

Le Comité technique du Centre de Gestion a constitué des plafonds de durée.

Le conseil municipal a décidé de proposer au Comité technique les conditions suivantes avant de délibérer.

<b>Objet</b>	<b>Proposition de la commune pour avis CTP</b>
Mariage de l'agent	5 jours
Mariage d'un enfant	2 jours
Mariage d'un ascendant, frère, sœur, oncle, tante, neveu, nièce, beau-frère, belle-sœur	0 jour
Décès/obsèques d'un conjoint (ou concubin)	3 jrs + délai route 48h max
Décès/obsèques d'un enfant	3 jrs + délai route 48h max
Décès/obsèques père, mère	3 jours

Décès/obsèques beau-père, belle-mère	3 jours
Décès/obsèques des autres ascendants, frère, sœur, oncle, tante, neveu, nièce, beau-frère, belle-sœur	1 jour
Maladie très grave du conjoint (ou concubin)	3 jrs + délai route 48h max
Maladie très grave d'un enfant	3 jrs + délai route 48h max
Maladie très grave des pères, mère	1 jour
Maladie très grave des beaux-pères, belle-mère	1 jour
Maladie très grave des autres ascendants, frère, sœur, oncle, tante, neveu, nièce, beau-frère, belle-sœur	0 jour
Garde d'enfant malade	Durée des obligations hebdomadaires de service + 1 jour
Représentant des parents d'élèves aux conseils d'école, d'administration, de classe et commissions permanentes des lycées et collèges Commission spéciale pour l'organisation des élections aux conseils d'école	Aucun

### **Loyer 2 rue de Nuisement**

Courant avril, les membres du conseil municipal ont décidé de baisser le loyer du logement situé au 2ter rue de Nuisement pour un montant de 720€/mois, car aucun candidat n'avait manifesté un intérêt pour ce logement, depuis le mois de décembre 2015.

Les locataires du 2 rue de Nuisement ont demandé au conseil municipal un alignement de leur loyer actuel d'un montant de 745€/mois à celui proposer à 720€/mois.

Après discussion, le conseil municipal accepte la demande des locataires du 2 rue de Nuisement selon les modalités suivantes :

- à compter de la prochaine location du 2ter
- subordonnée au paiement des arriérés de provisions de vidange de la fosse septique (4€/mois).

D'autre part, les locataires du 2 bis ont demandé s'ils pouvaient repousser leur départ au 21 mai car leur maison n'est pas terminée et s'ils pouvaient laisser les meubles de la cuisine.

Le conseil municipal répond favorablement à leur demande.

Des candidats se sont manifestés pour une location du 2 ter rue de Nuisement dans 3 mois (délai de leur préavis). Les membres du conseil municipal acceptent d'attendre ; si leur logement actuel est reloué avant les trois mois, ils pourraient louer plus tôt.

### **Prise en charge des panneaux indicateurs supplémentaires**

L'entreprise BP bâtiment s'est étonnée de ne pas avoir été avertie de l'installation des panneaux signalétiques.

Pour mémoire, une information municipale a été distribuée, spécifiant la demande d'inscription en mairie pour les personnes intéressées par l'opération.

Une réunion avait eu lieu avec les inscrits pour décrire les modalités de l'opération. La commune avait pris à sa charge la fourniture des poteaux ainsi que les fixations et les entreprises, la fourniture de la barrette signalétique. Le montage avait été effectué par nos employés communaux.

Les membres du conseil municipal décident de proposer à l'entreprise BP bâtiment les mêmes modalités, si elle se manifeste en mairie.

### **Compteurs Linky**

Le nouveau compteur Linky fait l'objet d'informations contradictoires sur ses éventuels risques pour la santé.

La commune d'Ecury serait concernée par l'installation des compteurs Linky entre 2017 et 2021.

Une réunion d'ERDF sur ce thème aura lieu fin mai. Monsieur DEFORGE y sera présent et fera état de ses interrogations sur le matériel.

**Réfection toiture préau de l'ancienne école**

3 entreprises ont été consultées :

	Rénovation à l'identique	Rénovation à l'identique	Rénovation avec chevrons	Rénovation avec chevrons
<b>Entreprises</b>	<b>TB BAT</b>	<b>MORLET</b>	<b>TB BAT</b>	<b>REVELLI</b>
Prix H.T.	19 769,29€	16 247,10€	22 606,17€	14 912,20€
Rénovation avec chevrons				
Prix T.T.C	<b>20 618,96€</b>	<b>19 496,52€</b>	<b>23 481,13€</b>	17 894,64€
Variante avec tuiles neuves T.T.C				1 560,00€
<b>Total T.T.C</b>				<b>19 454,64€</b>

Après la lecture des résultats de la consultation des entreprises, par 10 voix pour, l'entreprise REVELLI a été retenue pour réaliser les travaux de la toiture du préau, avec des tuiles neuves et pour un montant T.T.C de 19 454.64€.

**Demande de rassemblement sur la piste de BMX**

L'association Bik'On souhaite organiser un rassemblement de tous les pratiquants de BMX des alentours (environ 20 participants).

Après discussion, les membres de conseil municipal demandent à rencontrer le Président de l'Association Bik'On afin d'obtenir des explications sur l'organisation, le déroulement et la sécurité de cette manifestation.

**Comptes rendus****SYMSEM (Syndicat Mixte du Sud Est Marnais pour la collecte et le traitement des ordures ménagères)**

La réunion a eu lieu le 16 mars dernier.

Etant donné que la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) a donné un avis favorable pour le maintien de la CCMC avec l'ajout des communes de Courtisols, Somme Vesle et Poix, le SYMSEM ne perdra donc pas de population.

Compte administratif 2015 :

Section de fonctionnement : + 1 939 704.69€

Section d'investissement : + 568 918.66€

Résultat final : + 2 508 623.35€

Maintenant que l'on a une vue sur le périmètre du syndicat, le SYMSEM envisage d'acheter des bennes.

Des cartes d'accès aux déchetteries vont être mises en place pour 4 800 foyers afin d'éviter que des personnes extérieures fréquentent ses déchetteries.

Le syndicat doit réfléchir à changer la convention avec les artisans car un faible cubage ne déclenche pas de facturation, même s'ils font des dizaines de voyages.

Des travaux sont envisagés avec une demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) :

Courtisols : projet reporté du fait de l'incertitude de la fusion au moment du dépôt de la demande de subvention

Saint Amand sur Fion : Création d'une plateforme

Pogny : Achat d'un terrain pour agrandir

Monsieur DEFORGE demande s'il serait possible que les habitants de la CCMC puissent bénéficier de compost.

**CCMC** : Voir au panneau d'affichage

### **Assemblée générale aéroclub Farman Clément**

La réunion a eu lieu le samedi 19 mars 2016 et le Président a commencé la réunion avec une pensée pour Madame AUDEVAL.

Les statuts ont dû être modifiés pour permettre des vols à frais partagés.

Le Président remercie la mairie d'Ecury sur Coole pour les travaux réalisés et la mairie de Châlons pour le versement d'une subvention de 1 440€.

L'aéroclub a changé de logo.

Le club est composé de 4 instructeurs et 12 élèves pilotes dont 8 nouveaux.

Il y a 42 pilotes actifs et 48 adhérents. En 2015, 526 heures de vol ont été réalisées.

Le club possède 3 avions dont un est à vendre.

Le montant de la cotisation annuelle est de 200€ pour les + de 21 ans et de 105€ pour les plus jeunes.

Des animations ont eu lieu : Vendredi After work, des voyages découverte, présence dans les salons, War on screen, Foire de Châlons et journées des associations...

Bilan 2015 : recompactage des pistes et indemnités A400 (34 700€)

Résultat 2015 : + 2 880€ avec une trésorerie d'environ 56 000€.

Le club a encore un crédit qui s'élève à 35 000€.

Le bureau a été renouvelé, Monsieur LINARD reste Président du club.

Objectifs 2016 : 600 heures de vol et + de 60 pilotes

### **SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)**

Zones d'Activités Economiques du Pays de Châlons concerne 360 hectares entre 1999 et 2011 (dont 335 hectares pour la Communauté d'agglomération de **Châlons**).

Les exigences d'une modération de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers issues du Grenelle 2 au sein de la CCMC permettent ramener à 12.40 hectares les zones prévues en ZAE sur les 28,8 hectares envisagés.

Le Pays de Châlons dispose dorénavant de 267 hectares soit une baisse de 15%.

Dans 6 ans, l'Etat demandera un état de la consommation des espaces.

### **SIAHMM (Syndicat Intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la Marne Moyenne)**

#### Entretien 2016

La partie des travaux de Condé sur marne à Tours sur Marne prévue en 2015, sera reportée en 2016 (6 km d'entretiens réguliers)

Les travaux d'entretien 2016 concernent le secteur de Condé sur Marne au barrage de Cumières (23 km), avec le recape de saules sur 150 m à Epernay pour un montant de 110 000€ TTC.

#### Sites ateliers

Les sites ateliers géomorphologiques de Soulanges, Matougues et Aulnay-sur-Marne sont terminés, ces ateliers étaient financés par l'Agence de l'eau Seine Normandie à 80% et 20% par l'Union Européenne (Fond de Développement Européen Régional - Feder).

Le principe consistait à aménager les bords de Marne en bouturant des Saules et en renforçant les berges pour limiter l'érosion des méandres.

Le site de Matougues a été abîmé par un feu l'été dernier (24 000€ de dégâts).

#### Budget 2015

Le Président a présenté :

Un compte de trésorerie

- Dépense : 157 532 € (Fonctionnement ; travaux ; suivis scientifiques, guide de bonnes pratiques)
- Recettes : 239 500 € (dont 54000€ pour les cotisations des communes adhérentes ; subvention Agence de l'eau + TVA)

Soit un excédent de 81 968€

et le compte administratif 2015

- Dépenses de fonctionnement : 136 940 €
- Recettes de fonctionnement : 134 887 €
- Dépenses d'investissement : 332 945 €
- Recettes d'investissement : 372 908 €

Le Président du SIAHMM a proposé de ne pas augmenter les cotisations des communes.

#### Guide des bonnes pratiques.

Le Syndicat envisage la publication d'un guide des bonnes pratiques. Ce guide de 20 pages, destiné notamment aux communes adhérentes au syndicat, expliquera comment gérer les berges des rivières.

Budget prévisionnel : 2200€ (2500ex.)

#### **Association Foncière d'Ecury**

Résultat 2015 : + 58 711.40€

Budget 2016 : 74 166€

L'association a décidé de ne pas augmenter les cotisations.

1250 tonnes de rabotage ont été achetées (15 000€). Elles seront étalées sur les chemins pour reboucher les trous pour un coût d'environ 15 000€.

Les membres du bureau veulent arriver à boucler les statuts avant la fin de l'année civile et cherchent à réduire la liste des impayés. Ils réfléchissent à des travaux d'infrastructures pour aménager durablement les chemins qui laissent à désirer.

#### **Questions diverses**

L'équipe municipale est invitée aux kermesses des écoles maternelle et élémentaire de Nuisement, qui se dérouleront respectivement les vendredi 27 mai et 24 juin prochains.

A l'occasion de ces manifestations, la commune d'Ecury prêtera les tables et les bancs.

Opération églises accueillantes : la commune ne reconduit pas l'opération car l'année dernière, un seul visiteur s'était présenté.

Balayage des caniveaux : Suite à une consultation lancée pour le balayage des caniveaux pour certaines communes de la CCMC, l'entreprise retenue est EDIVERT située à Ormes.

Le contrat intègre l'évacuation des déchets de collecte. Le coût du passage, pour la commune, serait de 154.86€ TTC + charges de transfert réparties en fonction du linéaire pour chaque collectivité.

Ecury reste engagée avec l'entreprise PHELIZON jusqu'à la fin de l'année civile.

Suite aux travaux de traverse réalisés rue de Nuisement, il s'avère que le domaine communal empiète par erreur de 11m<sup>2</sup> sur la propriété de Mr&Mme POIRON et de 17 m<sup>2</sup> sur la propriété de Mme BIERI.

Après avoir réalisé le bornage des limites séparatives des parcelles concernées, le conseil Municipal étudie une proposition d'achat de ces parcelles.

Monsieur MATHIOTTE, conseiller municipal, travaillant de nuit le mardi matin, demande si la réunion de conseil du lundi soir peut être décalée au mardi soir afin de lui permettre d'y participer.

Madame le Maire précise que les réunions de conseil ont lieu le lundi en raison des permanences de la secrétaire de Mairie ce jour-là et qu'il sera difficile d'y déroger.

#### **Point sur les travaux sur l'aérodrome**

Les employés communaux vont prochainement rénover le seuil du grand hangar FARMAN CLEMENT.

Les nouveaux rails métalliques seront réalisés par l'entreprise MARTINELLI située à Fagnières.

La rénovation du Chalet de l'aérodrome a été abordée. Pour l'heure, des travaux ne sont pas envisagés compte tenu de son état de vétusté.

#### **Prochaines réunions**

- Commission communication le mercredi 11 mai à 20h30
- Commission d'appel d'offres le mardi 31 mai à 17h00